

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Autorité de [...]
Réseau ferré de France

Décision du 11 février 2008 portant délégation de signature (directeur du service communication interne/directeur du service communication externe)

NOR : *DECT0822256S*

Le directeur des relations extérieures et de la communication,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;

Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur des relations extérieures et de la communication,

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kreis (Patrice), délégation est donnée à M. Cauchois (Denis), directeur du service communication interne, et M. Jankowski (Thierry), directeur du service communication externe, pour signer tous actes et documents mentionnés dans la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur des relations extérieures et de la communication.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 11 février 2008.

*Le directeur des relations extérieures
et de la communication de Réseau ferré de
France,
P. Kreis*